

Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

PREMIERE REUNION DE LA COMMISSION AFRICAINE DE LA STATISTIQUE

ADDIS ABEBA (ETHIOPIE), Du 20 au 24 janvier 2008

MESURE DU SECTEUR INFORMEL DANS LES ETATS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Présenté par :

Siriki Zanga COULIBALY Expert en analyse de la pauvreté AFRISTAT

SOMMAIRE

Pag	es
Sigles et abréviations	. 3
Résumé	. 4
I. Introduction	. 5
II. Expérience d'AFRISTAT dans le domaine de la mesure du secteur informel	6
2.1 Le mandat d'AFRISTAT	6
2.2 Ses travaux majeurs	. 7
2.3 Le cadre conceptuel du secteur informel	. 8
2.3.1 La définition opérationnelle du secteur informel	. 8
2.3.2 Les insuffisances de cette définition opérationnelle	. 8
2.4 Les outils méthodologiques développés pour la mesure du secteur informel	. 9
2.4.1 Les phases 1 et 2 du dispositif d'enquêtes 1.2.3	. 9
2.4.2 Les avantages du dispositif de collecte retenu (Phase 1 et 2)	10
2.4.3 Les limites du dispositif	10
2.5 Les autres outils et procédures méthodologiques développés	11
2.6 Situation de la mise en œuvre du dispositif dans certains Etats d'Afrique	13
III. Problèmes rencontrés par les pays africains dans la mesure du secteur informel	14
IV. De la nécessité de re-examiner le cadre d'évaluation du secteur informel en afrique	15
BIBLIOGRAPHIE	17
ANNEXES	18
ANNEXE 1 : Champ conceptuel relatif au secteur informel	19
ANNEXE 2 : Variables intervenant dans l'identification des activités informelles	20
ANNEXE 3 : Filtres de sélection finale des UPI en phase 2	23
ANNEXE 4 : Matrice de synthèse à élaborer pour le calcul des coefficients de pondération de la phase 2 2	24

Sigles et abréviations

Sigles	Libellés
ACBF	: African capacity building foundation
AFRISTAT	: Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne
BAD	: Banque africaine de développement
BIT	: Bureau international du travail
CEA	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
CISP	: Classification internationale d'après la situation dans la profession
CIST	: Conférence internationale des statisticiens du travail
CUPI	: Chef d'unité de production informelle
DIAL	Développement et insertion à long terme (précédemment)Développement, institutions et analyses de long terme (actuellement)
EUROSTAT	: Office statistique des communautés européennes
INSEE	: Institut national de la statistique et des études économiques
NAEMA	: Nomenclature d'activités des Etats membres d'AFRISTAT
NOPEMA	: Nomenclature des produits des Etats membres d'AFRISTAT
ODA	: Overseas development administration
ORSTOM	: Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération
PARSTAT	: Programme d'appui statistique à la surveillance multilatérale
PROSMIC	Programme statistique minimum commun
PSTA	: Programme stratégique de travail d'AFRISTAT
SCN	: Système de comptabilité nationale
SNDS	: Stratégie nationale de développement statistique
UEMOA	: Union économique et monétaire ouest africaine
UPI	: Unité de production informelle

Résumé

La présente note a été rédigée par AFRISTAT à la demande du Centre africain pour la statistique de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) pour servir de base aux discussions du groupe de travail 3, portant sur la mesure du secteur informel, à l'occasion de sa première réunion, organisée à Addis Abeba, du 20 au 24 janvier 2008. AFRISTAT a été invité pour animer les travaux au sein de ce groupe de travail. Cette contribution a pour objectif d'explorer les principaux problèmes que rencontrent les Etats africains dans la mesure du secteur informel. Elle est donc enrichie de l'expérience d'AFRISTAT dans le domaine.

Afin de répondre à cet objectif, la contribution est structurée en quatre parties : la première situe brièvement le contexte général ainsi que le cadre de la participation d'AFRISTAT aux travaux de la présente réunion. La deuxième rappelle le mandat d'AFRISTAT et présente son expérience dans le domaine de la mesure du secteur informel dans les Etats assistés, en insistant en particulier sur les aspects conceptuels liés notamment à l'opérationnalisation de la définition du secteur informel et les autres aspects méthodologiques (outils de collecte et procédures des traitements statistiques en vue du calcul des principaux agrégats et indicateurs du secteur informel). La troisième partie fait le point sur les difficultés généralement rencontrées par les pays africains par rapport à la mesure du secteur informel et la quatrième partie propose une synthèse des principaux enseignements tirés des analyses précédentes en invitant à un re-examen du cadre d'évaluation de la mesure du secteur informel en Afrique autour de quatre axes (mobilisation des financements, renforcement de la recherche, renforcement des capacités statistiques dans le domaine du secteur informel, diffusion et vulgarisation des méthodes développés et des résultats produits).

I. Introduction

Historiquement, l'analyse macroéconomique a toujours reconnu que le plein emploi constitue avec la croissance, la maîtrise des prix et des comptes extérieurs un des vecteurs du développement. Pour autant, pendant longtemps, il était difficile de mobiliser des informations fiables sur l'emploi et donc de saisir rigoureusement ses répercussions sur les autres dimensions qu'il détermine en partie.

Si l'objectif d'un système d'information statistique est de servir au pilotage de la politique économique, l'intégration de la mesure de l'emploi et surtout du secteur informel dans ce système est une nécessité. Cet impératif est d'autant plus incontournable dans les pays en développement en général et en Afrique subsaharienne que ce secteur est en prise directe sur les principaux objectifs du développement : accroissement de la production, création d'emploi, réduction de la pauvreté.

En effet, avec l'échec des politiques mises en œuvre jusqu'à la fin des années 80 et la paupérisation croissance des populations en Afrique, la question de l'emploi, mais surtout celle de la création des petits entreprises se positionne de plus en plus au centre de la vie économique puisque l'immense majorité de la population tire ses revenus du travail, les transferts institutionnels (prévoyance sociale) et les revenus du capital ne jouant qu'un rôle marginal. Ces arguments "structurels" sont renforcés par les orientations récentes des politiques économiques adoptées depuis le début des années 90 dans presque tous les pays africains et qui font de la réduction de la pauvreté la base de leur stratégie de développement.

Par ailleurs, il faut rappeler que le contexte à l'époque dans la majorité des pays en développement, surtout d'Afrique subsaharienne, était caractérisé par une situation lacunaire des statistiques administratives qui auraient permis autrement de mieux étudier la question. Pour faire face à la pénurie d'information sur l'emploi et les petites unités de production, plusieurs approches de mesure d'indicateurs les caractérisant ont été mises en œuvre. Mais leur pertinence était discutable, surtout par rapport à l'analyse de l'exhaustivité et de la vraisemblance des données collectées. Par exemple, la difficulté à identifier tous les opérateurs de ces petites unités productives a rendu peu pertinente l'option de mesurer l'emploi et les conditions d'activité par voie d'enquêtes auprès des entreprises. Dans ces conditions, l'enquête-emploi se présentait comme le meilleur candidat pour suivre la dynamique du marché du travail, et même pour constituer l'ossature d'un système permanent de statistiques auprès des ménages.

Malgré cette situation de crise dans les Etats et des difficultés que rencontrent la plupart des systèmes statistiques, la situation particulière en matière de statistiques du secteur informel a évolué. En premier lieu, les enquêtes se sont multipliées à partir du milieu des années 80 dans de nombreux pays. Il s'agissait souvent d'initiatives dispersées, ponctuelles et expérimentales, mais on comptait aussi plusieurs opérations de grande envergure. En second lieu, des progrès notables ont été enregistrés au niveau des principales institutions internationales chargées de proposer des normes et recommandations en vue de l'harmonisation des concepts et des méthodes statistiques.

Ainsi, la 15^{ème} Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), organisée par le Bureau international du travail (BIT) a débouché sur un certain nombre de recommandations en matière de statistiques du travail dans le secteur informel (1993). Parallèlement, la troisième révision du système de comptabilité nationale (SCN) des Nations unies a précisé la place du secteur informel dans les comptes nationaux.

C'est dans ce cadre qu'AFRISTAT, en étroite collaboration avec ses principaux partenaires techniques et financiers a organisé en mars 1997, à Bamako, un séminaire régional sur le secteur informel et la politique économique en Afrique subsaharienne. Ce séminaire était la première grande manifestation scientifique internationale d'AFRISTAT. Il avait pour objectif, de faire le point sur les connaissances en matière de statistiques sur le secteur informel. Il a constitué un important forum d'échange d'expériences avec la participation de 25 pays africains couvrant toutes les régions d'Afrique subsaharienne.

Capitalisant sur les conclusions de cet important séminaire et en collaboration avec ses partenaires techniques, AFRISTAT a par la suite développé de nombreux outils méthodologiques dans les domaines de la mesure de l'emploi, du secteur informel, de la comptabilité nationale et de divers autres domaines. Il a ainsi contribué à la réalisation de nombreux projets concernant ces domaines. De même, AFRISTAT a été associé à de nombreux

travaux concernant la prise en compte du secteur informel dans l'élaboration des comptes nationaux avec des partenaires bien ciblés (Fonds monétaire international, INSEE, etc.).

Ces dernières années, les travaux du Groupe d'Experts sur les statistiques du secteur informel, couramment appelé « Groupe de Delhi », lors de ses 9ème (les 11 et 12 mai 2006) et 10ème réunions (du 8 au 10 octobre 2007) ont relancé au niveau de la Commission statistique des Nations unies, les réflexions par rapport à la méthodologie de traitement du secteur informel.

Faisant suite aux travaux rappelés ci-dessus, la Commission des Nations unies pour l'Afrique a initié la rédaction d'un manuel sur la mesure du secteur informel en Afrique. Ce document a examiné lors d'une réunion qui s'est tenue les 26 et 27 novembre 2007 à Lusaka (Zambie), les préoccupations relatives à la mesure du secteur informel et à sa prise en compte dans les comptes nationaux. AFRISTAT avait participé à cette réunion et le groupe d'experts qui a examiné ce manuel a souhaité qu'il soit associé à sa finalisation.

La présente note fait suite à la participation d'AFRISTAT à la réunion de Lusaka et a été élaborée pour répondre à l'invitation du Centre africain pour la statistique de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA). Chargée d'animer le groupe de travail sur la « mesure du secteur informel », la contribution d'AFRISTAT a pour objectif d'explorer les principaux problèmes que rencontrent les Etats africains dans la mesure du secteur informel. Elle est donc enrichie de l'expérience d'AFRISTAT dans le domaine dans les Etats d'Afrique.

Afin de répondre à cet objectif, sa contribution est structurée en quatre parties : la première situe brièvement le contexte général ainsi que le cadre de la participation d'AFRISTAT aux travaux de la présente réunion. La deuxième rappelle le mandat d'AFRISTAT et présente son expérience dans le domaine de la mesure du secteur informel dans les Etats assistés. La troisième partie fait le point sur les difficultés généralement rencontrées par les pays africains par rapport à la mesure du secteur informel et la quatrième partie propose une synthèse des principaux enseignements tirés des analyses précédentes en invitant à un re-examen du cadre d'évaluation de la mesure du secteur informel en Afrique.

II. Expérience d'AFRISTAT dans le domaine de la mesure du secteur informel

Cette section tente brièvement de présenter l'expérience d'AFRISTAT dans le domaine de la mesure du secteur informel en insistant en particulier sur les aspects suivants : les travaux majeurs auxquels l'institution a participé, le cadre conceptuel de l'opérationnalisation du secteur informel qu'elle recommande d'adopter dans les enquêtes sur l'emploi et le secteur informel ainsi que les outils méthodologiques de la collecte et les procédures de traitements retenus. Par rapport aux deux derniers aspects, une analyse critique de la démarche d'AFRISTAT sera exposée, présentant à la fois ses points forts et ses points faibles.

2.1 Le mandat d'AFRISTAT

AFRISTAT, Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne a été crée le 21 septembre 1993 par les Ministres de l'Economie et des Finances des quatorze Etats africains qui formaient la Zone Franc¹ à l'époque. Son mandat s'articule autour des points suivants :

- Concevoir pour les Etats membres, une méthodologie commune pour la collecte, le traitement et la diffusion de l'information statistique de base;
- Harmoniser les concepts et nomenclatures utilisés dans les Etats membres afin de rendre comparables les statistiques produites;
- Améliorer la diffusion et l'utilisation de l'information statistique dans l'ensemble des Etats membres, notamment en organisant des banques de données accessibles aux différents agents économiques et sociaux de la région;
- Effectuer des travaux d'analyse et de synthèse pour l'ensemble des Etats membres ;
- Apporter un appui technique aux activités des instituts nationaux de statistiques des Etats membres.

¹ AFRISTAT compte aujourd'hui 19 Etats membres: les 14 Etats fondateurs (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée équatoriale, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo) et 5 Etats ayant adhéré depuis le démarrage des activités (Burundi, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mauritanie)

En vue de coordonnées ses interventions dans les Etats membres, AFRISTAT a mis en place deux cadres statistiques :

- Le PROSMIC Programme statistique minimum commun : il a été élaboré par AFRISTAT et a constitué un cadre de référence pour le développement de la statistique dans les Etats membres pour la période 2001-2005. Afin d'atteindre les objectifs visés dans le PROSMIC, AFRISTAT a structuré son assistance aux Etats autour de six domaines prioritaires : coordination statistique, comptabilité nationale, conjoncture économique et sociale, statistique pour les conditions de vie des ménages et la pauvreté, statistiques agricoles et diffusion de l'information statistique.
- Le PSTA Programme stratégique de travail d'AFRISTAT : il a été conçu pour donner une visibilité et une plus grande cohérence technique et financière aux interventions d'AFRISTAT d'une part, et permettre un meilleur suivi d'autre part. Il se veut un cadre rigoureux de travail et une source d'inspiration pour les Etats membres et leurs partenaires techniques et financiers en matière de développement de la statistique au cours de la période 2006-2010.

2.2 Ses travaux majeurs

Depuis le démarrage effectif de ses travaux en 1996, AFRISTAT a réalisé dans le domaine de l'emploi et du secteur informel, deux importants séminaires régionaux : Le premier a été organisé en mars 1997, en étroite collaboration avec ses principaux partenaires techniques et financiers et portait sur le thème « le secteur informel et la politique économique en Afrique subsaharienne ». Ce séminaire a été cofinancé par AFRISTAT et les organisations suivantes : EUROSTAT, l'organisation britannique ODA - Overseas Development Administration, la Banque mondiale, le BIT, le Ministère français de la coopération, l'ORSTOM – Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération et DIAL. Il avait pour objectif, de faire le point sur les connaissances en matière de statistiques sur le secteur informel et les petites entreprises en Afrique subsaharienne afin de tirer profit des acquis des Etats, d'envisager l'adaptation des recommandations internationales aux réalités locales des Etats d'Afrique subsaharienne et de promouvoir la coopération Sud-Sud dans le domaine des statistiques sur le secteur informel.

Le deuxième a été organisé en novembre 2006 et portait sur le thème « la mise en place des systèmes d'informations sur le marché du travail et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques de l'emploi ». Il a été organisé par AFRISTAT avec le soutien financier de la BAD et l'appui technique du BIT. L'objectif de ce séminaire était de renforcer les connaissances des principaux acteurs des systèmes statistiques du travail ou de l'emploi et de proposer un plaidoyer pour une approche intégrée des statistiques du marché du travail dans les SNSD.

En marge de ces importants séminaires, de nombreux travaux et projets ont été réalisés et mis en œuvre par AFRISTAT touchant au domaine de l'emploi et du secteur informel. Au nombre de ces travaux on peut citer :

- la composante secteur informel du programme d'appui statistique à la surveillance multilatérale (PARSTAT) mise en œuvre entre 2001 et 2004, à la demande de la Commission de l'UEMOA dans ses Etats membres. Ce projet a permis de mobiliser, dans le cadre d'une étroite collaboration avec les Etats membres de l'UEMOA (exception faite de la Guinée Bissau), d'importantes statistiques sur l'emploi, le secteur informel et la consommation des ménages des principales agglomérations des pays ciblés. Il comportait un important volet sur le renforcement des capacités statistiques et d'analyse des données d'enquêtes.
- le projet régional d'amélioration des statistiques du marché du travail et des systèmes de suivi de la pauvreté en Afrique, qui a démarré en 2004 et doit prendre fin en 2008. Initié en collaboration avec l'ACBF, ce projet avait pour objectif d'améliorer les informations sur le marché du travail et de renforcer les systèmes de suivi de la pauvreté afin de disposer d'informations appropriées pour la formulation, l'évaluation de politique et encourager la participation ainsi que la responsabilité rédibitionnelle dans le processus de développement. De façon spécifique, le projet avait pour but de renforcer les capacités des gouvernements, des partenaires sociaux, des institutions nationales des cinq pays bénéficiaires (Cameroun, Nigéria, Mali, Ouganda et Zambie) dans les domaines de la collecte, de l'analyse et du suivi des données sur le marché du travail et la pauvreté.

- les travaux liés à l'élaboration du manuel des « Concepts et indicateurs du marché du travail et du secteur informel ». Ce manuel avait été conçu à l'origine dans le cadre du PARSTAT initié par l'UEMOA et devrait aider ses Etat membres à réaliser des enquêtes sur l'emploi et le secteur informel à partir d'une méthodologie identique, en utilisant des concepts harmonisés et compatibles avec les recommandations internationales en la matière, notamment celles du SCN 93.
- les travaux de la comptabilité nationale liés à la production du « *Guide méthodologique pour l'élaboration des comptes nationaux dans les Etats membres d'AFRISTAT* ». Cet important document de travail est le résultat d'une série de rencontres qui ont réuni autour des experts d'AFRISTAT, des groupes de travail composés des représentants des Etats membres et des organisations sous régionales. Il reprend les recommandations du SCN93 dans les grands domaines intéressant les économies des Etats membres et propose, pour chaque domaine (y le secteur informel), une méthode harmonisée de traitement. Les méthodes retenues tiennent compte des acquis méthodologiques identifiés dans les Etats membres.

2.3 Le cadre conceptuel du secteur informel

2.3.1 La définition opérationnelle du secteur informel

Partant des recommandations internationales sur la définition du secteur informel (cf. annexe 1), la définition opérationnelle suivante a été retenue. Constitue une activité informelle, « Toute activité, <u>non enregistrée et/ou dépourvue de comptabilité écrite formelle</u>, exercée à titre <u>d'emploi principal ou secondaire</u>, par une personne en tant que <u>patron ou à son propre compte</u>. Cette personne est alors considérée comme Chef d'unité de production informelle » (BIT/SCN – 1993).

Cette définition insiste bien sur les critères fondamentaux de **non enregistrement** et de **non tenue de comptabilité écrite formelle** (BIT/SCN93).

L'enregistrement peut se référer à l'inscription prévue par la réglementation industrielle ou commerciale, les lois fiscales ou de sécurité sociale, par la réglementation des groupes professionnels, ou par des textes semblables, des lois ou des règlements établis par les instances législatives nationales².

Les personnes travaillant pour leur propre compte (patrons ou non) sont définies conformément à la Classification internationale d'après la situation dans la profession la plus récente – 1993 (CISP).

Tableau 1: Matrice d'identification des activités informelles

Tabicau I.	Matrice d identific	auon des activités informent	3
		(principal/secondaire) tient-elle	us exercez votre emploi une comptabilité écrite formelle ? uux travailleurs indépendants)
		Oui	Non/Ne sait pas
L'unité dans laquelle vous exercez votre emploi (principal/secondaire) est-elle	Oui	Secteur formel	Secteur informel
enregistrée ?* (Question posée à tous les actifs occupés)	Non/Ne sait pas	Secteur informel	Secteur informel

^{(*):} Le critère d'enregistrement peut concerner suivant les pays, l'une ou l'autre des variables suivantes: le registre de commerce, l'enregistrement à l'institut/caisse nationale de protection sociale, l'existence d'un numéro statistique, le numéro de compte contribuable, le type de régime d'imposition, le numéro d'identification fiscal.

2.3.2 Les insuffisances de cette définition opérationnelle

Si la définition retenue dans le cadre de l'identification et de la mesure secteur informel est statistiquement opérationnelle (cf. tableau 1), elle reste encore perfectible à plusieurs égards. On constate en effet que si les deux critères retenus permettent d'identifier les activités informelles au sens où elles échappent au contrôle de l'Etat, ils présentent cependant des insuffisances, en particulier celle d'un biais potentiel associé à la qualité et/ou à l'incertitude sur l'information fournie.

_

² In Construire les Comptes de la nation, p 377, Michel SERUZIER, Economica

Les principales préoccupations que soulève cette définition sont résumées autour des points suivants :

- Les enquêtés pourraient ne pas savoir si la structure dans laquelle ils exercent leur emploi (principal ou secondaire) est vraiment enregistrée ou pas, surtout lorsqu'elle n'est pas formelle. Bien souvent, ces derniers ne sont même pas informés sur le critère d'enregistrement de la structure dans laquelle ils exercent leur emploi. Cela pourrait se traduire par un poids relativement important de la modalité « Ne sait pas ». En général, on impute à cette modalité une réponse négative, ce qui n'est pas forcément justifié. Afin d'être plus objectif dans l'imputation de la vraie valeur à attribuer à cette modalité, il serait probablement souhaitable d'enrichir le questionnaire avec de variables supplémentaires pour corriger cette insuffisance. En réalité, il s'agit moins d'un problème lié à la définition du concept que d'un biais lié à l'information fournie par les individus enquêtés.
- L'impact de la variable d'enregistrement sur l'importance du taux d'informalité, est loin d'être négligeable. En effet, suivant la variable retenue, les variations de taux d'informalité sont très nettes, témoignant en réalité qu'elles ne sont pas en toute objectivité robustes ;
- En général, le champ thématique des activités couvertes ne concerne pas les activités agricoles. C'est une exigence qu'il convient de prendre en compte même si en général ces activités sont informelles. Ce point est à examiner en particulier si l'on désire avoir des indicateurs assez vraisemblables ;
- Le champ des activités identifiées comme informelles semble trop étendu (cf. tableau 1) et cache en réalité une diversité d'opérateurs (activité illicite, évasion fiscale, etc.) qu'il importe de bien isoler. Un re-examen de cet aspect permettra certainement de mieux identifier les vraies unités de productions informelles.

Il importe donc d'affiner les questionnements adressés aux enquêtés afin d'améliorer la qualité des informations qu'ils fournissent pour un meilleur ciblage des CUPI et des UPI. Une analyse approfondie des correspondances multiples pourrait certainement aider à mieux caractériser l'hétérogénéité des activités informelles. Cela permettra à fournir des variables supplémentaires en vue d'améliorer le ciblage des UPI.

2.4 Les outils méthodologiques développés pour la mesure du secteur informel

2.4.1 Les phases 1 et 2 du dispositif d'enquêtes 1.2.3

Le dispositif d'enquête 1.2.3 est un système de trois enquêtes emboîtées pour suivre l'évolution de l'emploi (Phase 1), du secteur informel (Phase 2) et de la pauvreté (Phase 3). Il correspond à l'extension du principe des enquêtes mixtes sur le secteur informel pour mieux comprendre le rôle qu'il joue dans une économie dans la mesure où sa mise en œuvre permet de toucher à la fois trois types de populations : les ménages, les individus et les unités de production informelle.

Mais dans le cadre de la mesure du secteur informel, il suffit de mette en œuvre les phases 1 et 2. La première phase consiste à collecter des informations sur l'emploi, le chômage et les conditions de l'activité des ménages. Instrument idéal pour le suivi du marché du travail, elle fourni des informations sur les caractéristiques socio-démographiques des ménages ainsi que les principaux facteurs de leur insertion et/ou de leur discrimination sur le marché du travail. Elle sert en outre de filtre pour obtenir un échantillon représentatif d'unités de production informelles (UPI) en identifiant au préalable dans les ménages, les chefs d'unités de production informelles (CUPI). L'annexe 2 présente les variables permettant d'obtenir ces informations.

Quant à la deuxième phase, elle consiste à réaliser une enquête spécifique auprès des chefs d'unité de production informelle, sur leurs conditions d'activité, leurs performances économiques, leur mode d'insertion dans le tissu productif et leurs perspectives. Une série de filtres (cf. annexe 3) permet de s'assurer du bon ciblage des UPI. L'examen des données de la phase 2 disponibles dans les Etats membres de l'UEMOA impliqués dans le projet PARSTAT a montré que plus de 85% des CUPI identifiés en phase 1 gèrent effectivement des UPI.

Mais il est possible de mettre en œuvre une troisième phase ne concernant que la consommation des ménages. Elle vise à estimer le niveau de vie des ménages, à mesurer le poids des secteurs formel et informel dans leur consommation et à analyser les déterminants de la pauvreté.

La mise en œuvre du dispositif intégral (phases 1. 2 et 3) permet de disposer d'un système complet d'informations cohérentes et complémentaires qui part de la situation d'activité des individus (actifs occupés, chômeurs, inactifs) pour analyser leur insertion dans les activités informelles. L'analyse des déterminants de la dynamique de ces activités, en relation avec leur consommation et leurs conditions de vie boucle la masse des informations indispensables pour la formulation de diverses stratégies et indicateurs utiles dans d'autres domaines. Il permet donc de décrire de manière exhaustive, le mode d'insertion des ménages dans le tissu économique national (en amont du point de vue l'offre et en aval du point de vue de la demande).

2.4.2 Les avantages du dispositif de collecte retenu (Phase 1 et 2)

Le dispositif d'enquête 1. 2 retenu pour la mesure du secteur informel est à plus d'un titre pertinent, surtout dans le contexte actuel pour les raisons suivantes :

- Il répond à un besoin qui est actuel : dans le cadre de la formulation des politiques de lutte contre la pauvreté, il est plus que nécessaire de disposer d'un dispositif d'information qui soit à la fois cohérent, standardisé et fiable. La mise en œuvre du dispositif complet au niveau national aurait certainement permis de disposer d'un système intégré d'informations pertinentes sur l'emploi et le secteur informel.
- Les statistiques produites sont fiables et cohérentes : l'imbrication des phases (phase 1 et 2) est réalisée sur la base des mêmes outils méthodologiques (base de sondage, questionnaires, nomenclatures et manuels divers, etc.). De fait, il est possible de mettre en cohérence les données d'une phase avec l'autre. L'harmonisation de ces outils méthodologiques garantit donc une certaine comparabilité des chiffres produits. En outre, en restant en adéquation avec les recommandations internationales du BIT et du SCN 93, le dispositif rassure sur la pertinence des statistiques produites.
- Fiabilité et exhaustivité de la base de sondage des CUPI et des potentielles UPI: comme le reconnaît le BIT lui-même, les unités de production informelles font partie du secteur institutionnel des ménages en tant qu'entreprises individuelles. Cette nuance est également reconnue par le SCN 93 sous le vocable « entreprise non constituées en société appartenant aux ménages ». La meilleure façon de les identifier est donc de commencer par une enquête auprès des ménages au sein desquels on identifie les membres susceptibles de gérer des unités de production, quelles qu'elles soient (ambulante, invisible, etc.). Ce dispositif en phase permet donc dans son champ d'intervention de recenser de façon exhaustive tous les actifs susceptibles de posséder des UPI.
- Le dispositif est flexible et a un coût acceptable: la conception du dispositif d'enquête 1.2. tire un enseignement des contraintes financières qui pèsent sur les Etats, notamment par rapport au financement des opérations statistiques. Fondé sur les mêmes bases que deux enquêtes indépendantes dont l'une sur l'emploi et l'autre sur le secteur informel, ce dispositif s'en distingue par certaines caractéristiques: questionnaire plus léger, lien ombilical très fort entre les deux phases qui permet de faire d'importante économie au niveau de la mise en œuvre de la seconde phase, coût global de la mise en œuvre du dispositif relativement plus faible, etc. Le dispositif est flexible et facile à mettre en œuvre, modulable en fonction des ressources mobilisables par les Etats et de leurs réalités du moment. En outre, du fait qu'il est relativement léger, des modules complémentaires peuvent lui être facilement greffés, suivant la thématique que le pays souhaite examiner en particulier
- Le dispositif intègre un aspect formation : en effet, il s'associe de façon explicite à un programme de renforcement des capacités institutionnelles et techniques dans les Etats l'ayant adopté.

2.4.3 Les limites du dispositif

Nonobstant ces avantages, on constate une certaine difficulté à tirer un plus grand profit des premiers résultats obtenus par le dispositif dans sa version de base. Les principales raisons qui justifient cette situation sont les suivantes :

■ La restriction du champ thématique des activités informelles : le fait d'avoir restreint à dessein le champ de l'enquête aux activités informelles non agricoles limite l'utilisation que peuvent faire les comptables nationaux des statistiques produites. Il est d'autant plus important d'examiner cette situation

qu'aucun autre dispositif n'existe pour appréhender avec rigueur ces informations. Il est évident que l'examen de cette préoccupation ira de paire avec l'examen des critères d'informalité suivant les milieux urbain ou rural ;

- La restriction du champ géographique de l'enquête : en se limitant à la principale agglomération du pays, ou même aux principaux milieux urbains, l'extrapolation des résultats à ces milieux ne garantit pas leur pertinence au niveau national. Les tentatives d'extrapolation faites par les comptables nationaux sur la base de tels résultats ont conclu à la nécessité d'être prudents dans leur utilisation. Par contre, il est souhaitable d'envisager l'extrapolation sur la base des résultats d'une enquête nationale dont le champ thématique ne serait pas restreint aux seules activités informelles non agricoles.
- La faible collaboration entre les responsables de l'enquête et les comptables nationaux : L'exploitation qui est faite des premiers résultats fournis par le dispositif, dans sa phase pilote a plus profité à l'orientation des politiques sociales, moins à l'amélioration des statistiques économiques, notamment les comptes nationaux. Cette situation s'explique par une faible collaboration entre les responsables techniques de l'enquête et les comptables nationaux lors de sa conception. Cela justifie les préoccupations mentionnées par rapport aux nomenclatures utilisées et à la correcte identification des consommations intermédiaires des ménages comportant une UPI.
- Une capitalisation progressive par rapport à la mise en œuvre du dispositif : Au-delà de la pertinence des outils du dispositif d'enquête 1.2.3, il faut reconnaître que l'exploitation des données collectées est délicate et demande un minimum de pratique. Parmi les Etats membres d'AFRISTAT, le Cameroun est quasiment est le seul pays qui pourrait mener à leurs termes de tels travaux avec une assistance technique ponctuelle, justement parce qu'il en est au moins à sa deuxième expérience. Il faut donc envisager une appropriation progressive de la mise en œuvre du dispositif dans le pays avec tout ce que cela impose comme exigence (formation des cadres, stabilité des cadres formés dans leur poste, etc.) parce que le traitement des données sur le secteur informel est une opération délicate. Il faut donc s'assurer de respecter correctement toutes les exigences requises (correction des non-réponses, des effets enquêteurs, des effets enquêtés, procédures d'imputation, etc.) pour garantir la qualité statistique des résultats obtenus.
- La gestion de l'étape d'apurement des données entre les phases 1 et 2 : C'est une étape qui est délicate et importante. Les UPI sont parfois très volatiles et si l'étape d'apurement des données de la phase 1 s'étale sur plus d'un mois, les risques de déperdition peuvent être sensiblement importants. Dans certains Etats, pour contourner cette exigence, tous les actifs identifiés lors de la phase 1 ont été enquêtés en phase 2 et la correction des vraies UPI a par la suite été faite. Evidemment, cette démarche, si elle apporte une réponse intéressante, a un coût financier plus important. Il revient donc au pays d'arbitrer en dernière analyse sur la façon de gérer cette étape.

2.5 Les autres outils et procédures méthodologiques développés

En marge des questionnaires proposés par les phases 1 et 2, de nombreux autres outils méthodologiques sont disponibles dans le cadre de la mesure du secteur informel. Il s'agit notamment :

- Des nomenclatures détaillées: le dispositif propose de nombreuses nomenclatures d'activité NAEMA, de produit NOPEMA à utiliser pour la codification de préoccupations particulière, conformément aux normes afférentes. Toutefois, une insuffisance notable est constatée à ce niveau. Ces nomenclatures peuvent par exemple ne pas correspondre au degré de finesse nécessaire pour une utilisation plus pertinente des statistiques produites. C'est l'une des difficultés de la prise en compte des résultats sur le secteur informel dans l'élaboration des comptes nationaux. En effet, le problème de la concordance des nomenclatures de branches et de produits entre les deux sources de données est une situation à examiner de façon particulière.
- Les processus de correction et de validation de la qualité des données : ce point permet d'aborder les questions relatives à la méthode de collecte, au-delà des outils de collecte et tente de répondre à la question de comment améliorer les informations collectées. Par exemple, comment corriger la comptabilisation de l'autoconsommation (alimentaire et non alimentaire) qui pose des problèmes de non déclaration de la part de certaines UPI, prendre en compte l'absence de valorisation des intrants de certaines de ces unités achetés directement par les clients (cas fréquents dans le BTP, les travaux de

réparation, l'habillement) ainsi que la valorisation des intrants autoproduits. Enfin, comment prendre en compte le partage des charges indivisibles (eau électricité, loyer) entre les UPI qui exercent à domicile et le ménage auquel elles appartiennent ? L'affinement du questionnaire dans le respect des recommandations internationales ne pourrait-il pas permettre de corriger cette insuffisance ?

Les processus de traitement informatique des données collectées :

Les documents élaborés pour la collecte des données dans le cadre des enquêtes 1.2.3 sont globalement très pertinents et acceptables. Cependant, conformément à la perspective d'un re-examen de la liste des variables intervenant dans la définition du secteur informel, il serait souhaitable d'approfondir la réflexion autour de certains aspects méthodologiques relatifs aux procédures de traitement des données collectées. Ces aspects, généralement mis en œuvre par AFRISTAT sont les suivants :

- Re examiner les variables permettant de saisir l'informalité de l'activité exercée : Ce re-examen concerne notamment les variables AP3, AP4, AP5, AP6 et AP8C1 dans l'emploi principal et les variables AS1, AS4, AS5, AS6, AS7, AS11A dans l'emploi secondaire. L'annexe 2 présente la définition de chacune de ses variables. La prise en compte d'autres caractéristiques liées à l'activité ne permettra-t-elle pas de mieux affiner le ciblage des unités informelles, de mieux les catégoriser ?
- Re examiner le calcul des coefficients de pondération de la phase 2 : C'est une étape qui pose généralement beaucoup de problèmes aux cadres exploitant les données de la phase 2. La difficulté vient de la nécessité de redresser les données de la phase 2 par rapport à la structure des emplois par branche d'activité et type d'actifs indépendants identifiée en phase 1. La procédure actuelle consiste à appliquer aux coefficients de pondération de la phase 1, un coefficient de correction prenant en compte la structure par branche et le type d'actif informel (patrons, travailleur pour compte propre). L'annexe 4 présente le tableau récapitulatif préconisé par AFRISTAT pour les traitements à faire à ce niveau.
- Appréhender le rythme de l'activité des établissements identifiés : Il s'agit en fait d'appréhender correctement la saisonnalité des activités informelles. L'idéal aurait certainement été de réaliser l'enquête sur toute l'année (sous forme de passages répétés ou par vagues indépendantes) mais le coût d'une telle enquête aurait été excessif par rapport à l'enveloppe budgétaire généralement allouée. La démarche proposée dans la phase 2 consiste à reconstituer, en un seul passage et de façon rétrospective cette information qui est fournie par le chef de l'unité de production informelle. Trois variables (CD2T, D6a et D6b) permettent de répondre à cette préoccupation.

CD2T: Quel est le montant du chiffre d'affaires total mensuel qui a été réalisé?: !__!__!__!__!__!

D6a : Comment a varié l'activité de votre établissement au cours de l'année ?

Rythme	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
1. Maximum												
2. Moyen												
3. Minimum												
	!!	!!	!!	!!	!!	!!	!!	!!	!!	!!	!!	!!

D6b: Estimation du rapport recette mensuelle maximum (D6b1) sur recette mensuelle minimum (D6b2)

A partir des informations fournies en D6B, on calcule une constante (Ratio) correspondant au rapport D6B1 sur D6B2. Cette constante donne un ordre de grandeur de l'évolution maximum du volume des activités réalisées par chacune des UPI. L'analyse des données permet d'apprécier par la suite la vraisemblance de cette information et au besoin, la corriger si elle parait aberrante.

Ratio = D6B1 / D6B2

A partir des renseignements du tableau D6A et de CD2T (chiffre d'affaires du mois de référence), on établit les formules suivantes qui permettent de reconstituer l'évolution mensuelle de l'activité de chaque UPI.

Si le mois de référence déclaré dans le tableau D6A correspond à un mois d'activité maximum (D6a = 1), on a :

```
\begin{aligned} &CA_{Max} = CD2T \\ &CA_{Min} = CA_{Max}/Ratio \\ &CA_{Moy} = (CA_{Max} + CA_{Min}) \ /2 \end{aligned}
```

Si le mois de référence déclaré dans le tableau D6A correspond à un mois d'activité moyenne (D6a = 2), on a :

```
CA_{Moy} = CD2T

CA_{Min} = 2*CA_{Moy}/(1 + Ratio)

CA_{Max} = 2*Ratio*CA_{Moy}/(1 + Ratio)
```

Si le mois de référence déclaré dans le tableau D6A correspond à un mois d'activité minimum (D6a = 3), on a :

```
\begin{aligned} &CA_{Min} = CD2T \\ &CA_{Max} = Ratio*CA_{Max} \\ &CA_{Moy} = 0,5*(1 + Ratio)*CA_{Min} \end{aligned}
```

Dans tous les autres cas de figure l'UPI n'a pas exercée et donc son chiffre d'affaires est nul.

Cette procédure permet de calculer les valeurs mensuelles du chiffre d'affaires réalisé par les UPI. Ces informations, couplées avec d'autres fournies par le questionnaire de la phase 2, vont servir dans le calcul des principaux agrégats du secteur informel (production, consommation intermédiaire, masse salariale, impôts, valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation).

- Re examiner la méthodologie d'annualisation des principaux agrégats informels: Dans le cadre du dispositif d'enquête 1.2.3, les principaux agrégats sont estimés au niveau annuel à partir des données fournies le mois précédent en tenant compte du rapport entre le chiffre d'affaires annuel estimé et le chiffre d'affaires mensuel déclaré (CD2T). Cette annualisation s'applique notamment à la valeur totale des achats de matières premières, à la valeur des achats de produits vendus en l'état et à la valeur totale des consommations intermédiaires en supposant que le volume des charges est proportionnel au niveau de l'activité (chiffre d'affaires).
- Systématiser le champ des utilisations possibles des données mobilisées : Pour l'heure, indépendamment des besoins formulés par les comptables nationaux, le dispositif permet de produire de façon systématique les statistiques suivantes :
 - o Estimation des effectifs d'actifs informels par branche d'activité;
 - O Estimation des comptes de production et d'exploitation par type activité informelle ;
 - O Estimation des indicateurs de productivité (travail, horaire, capital);
 - o Estimation des coefficients techniques par branches d'activité.

Il est toutefois évident que l'enquête permet de répondre à des besoins nettement plus importants d'informations. Il importe donc nécessaire d'examiner cette demande potentielle afin de systématiser la production des statistiques correspondantes.

2.6 Situation de la mise en œuvre du dispositif dans certains Etats d'Afrique

La situation dans les Etats africains montre que la mise en œuvre du dispositif est assez récente, avec une généralisation progressive à partir du milieu des années 95. Le champ géographique couvert par ces premières opérations était le plus souvent la principale agglomération du pays, quelques fois certaines villes du pays et rarement l'ensemble du pays (cf. tableau 2).

Le champ thématique des opérations réalisées jusqu'à présent est limité aux seules activités informelles non agricoles, excluant volontairement les activités agricoles. Même si dans la plupart des pays africains le secteur

agricole traditionnel est considéré comme informel, la spécificité du domaine nécessite de mettre en œuvre d'autres outils plus appropriés que ceux retenus pour capter le secteur informel dans les activités non agricoles.

Afin de tenir compte de cette exigence, le document projet élaboré à la suite des enseignements tirés de la mise en œuvre de l'enquête 1.2.3 dans les Etats membres de l'UEMOA a envisagé plusieurs hypothèses, partant du schéma décrit actuellement (socle minimal) au schéma le plus souhaitable (scénario 4), en fonction des moyens que les Etats pourront mobiliser. Le tableau 3 récapitule les différentes scénarii qui avaient été envisagés.

Ces propositions avaient été faites à l'UEMOA par AFRISTAT comme suite au projet PARSTAT. La mise en œuvre du schéma 4 pour satisfaire les besoins d'informations des divers utilisateurs dépendra toutefois des efforts financiers que les partenaires techniques et financiers ainsi que les Etats voudront bien consentir.

Tableau 2 : Situation de la mise en œuvre des enquêtes du dispositif 1.2.3 dans certains pays Africains

Pays	Année de réalisation de l'enquête	Champ géographique	Champ thématique
Cameroun	1993/1994	Yaoundé 1993/1994	
Cameroun	2005	National 2005]
	1995	Antananarivo	
	1996	Antananarivo	
	1997	Antananarivo	
	1998	Antananarivo	
Madagascar	1999	Antananarivo	
	2000	7 grandes villes du pays]
	2001	7 grandes villes du pays	
	2002	7 grandes villes du pays	
	2004	7 grandes villes du pays	Activités non agricoles
Tchad	2004	National	
République démocratique du Congo	2004/2005	National (en 2 phases)	
Côte d'Ivoire	2002	Abidjan	
Mali	2001	Bamako	
Bénin	2001	Cotonou	
Sénégal	2002	Dakar	
Togo	2001	Lomé	
Niger	2002	Niamey	
Burkina Faso	2001	Ouagadougou	
Burundi	2006	Bujumbura - mairie	

Source: AFRISTAT

Tableau 3: Propositions de dispositifs de suivi de l'emploi, du secteur informel et de la pauvreté

	Socle minimal		Options à la carte		
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	
Domaines étudiés	Emploi, Secteur informel, Consommation, Modules au choix				
Champ géographique	Principale agglomération	National (urbain et rural)	Principale agglomération	National (urbain et rural)	
Champ thématique	Activités non agricoles	Activités non agricoles	Activités non agricoles et agricoles	Activités non agricoles et agricoles	

Source: Stateco, N°99

III. Problèmes rencontrés par les pays africains dans la mesure du secteur informel

Les problèmes les plus récurrents auxquels sont confrontés la plupart des pays africains peuvent être résumés autour des points suivants :

Difficultés à financer des enquêtes nationales sur le secteur informel : En effet, la contrainte financière constitue un obstacle majeur au processus de capitalisation dans la mise en œuvre des enquêtes nationales sur le secteur informel dans la plupart des pays africains. Généralement, de telles enquêtes nécessitent un budget consistant ne peuvent être réalisées que de façon ponctuelle et irrégulière. Il en résulte que ce secteur est insuffisamment appréhendé du fait de la restriction du champ géographique de l'enquête mise en œuvre pour le mesurer alors que sur le marché du travail, il connaît un développement de plus en plus important.

Difficultés à s'accorder sur les variables caractéristiques du critère d'informalité: Si sur la base des recommandations internationales il est possible d'envisager une définition consensuelle assez satisfaisante du secteur informelle, les spécificités des pays limitent la généralisation de son opérationnalisation. Par exemple, dans les Etats membres de l'UEMOA ayant réalisé une enquête sur le secteur informel, le critère de la tenue de la comptabilité écrite formelle s'applique à tous les Etats. Encore que ce concept pourrait masquer des réalités fort différentes. Quant au critère de l'enregistrement, suivant les pays, il est très différent. D'un pays à l'autre, ce second critère varie et peut correspondre à l'une ou à l'autre des variables suivantes : le numéro statistique, le numéro d'identifiant fiscal, le numéro de compte contribuable, le numéro d'inscription au service officielle de sécurité sociale, le type de régime d'imposition. Dans certains pays, ce sont mêmes des critères tels que le chiffre d'affaires et/ou la taille de l'unité qui sont retenus.

Difficultés à s'accorder sur les outils méthodologiques à utiliser: Suivant les pays, les dispositifs d'enquêtes utilisés pour mesurer le secteur informel varient souvent. Il peut s'agir soit des enquêtes emploi indépendantes, soit des enquêtes mixtes ou en deux phases (emploi, puis secteur informel) ou tout simplement des enquêtes sur la force de travail des ménages. Un premier niveau de difficulté se situe à ce point. Un second niveau est résumé dans les divergences liées à l'opérationnalisation de la définition du secteur informel et aux procédures de traitement des données adoptées.

Difficultés à s'approprier les outils et les méthodes mises en œuvre : Au nombre des facteurs qui justifient cette contrainte on peut admettre des effets attribuables à l'irrégularité de la mise en œuvre des enquêtes emploi, la volatilité des techniciens mais surtout l'absence d'une stratégie de collecte des données sur le secteur informel ainsi qu'une faible capitalisation des expériences acquises (archivage des données et constitution des métadonnées, développement de bases et de banques de données, etc.). La conséquence la plus visible de ce constat est la persistance de l'assistance technique aux Etats dans des domaines qui devraient s'insérer dans le champ de la production statistique courante. Parfois même, l'assistance technique se substitue totalement à l'expertise nationale qui a du mal à prendre la relève. Finalement, cette situation contribue à expliquer la défaillance sinon la fragilité des systèmes statistiques de la plupart des Etats africains.

Au total, il ressort que tous ces problèmes que rencontrent les pays africains résument une insuffisante appréciation des enjeux de la mise en œuvre d'un dispositif intégré d'information statistique pour le suivi de la pauvreté, tirant profit des données sur l'emploi et le secteur informel. La plupart des études entreprises mettent en évidence une corrélation positive entre la pauvreté et l'emploi dans le secteur informel alors que rares sont les Etats qui prennent sur eux de financer de telles opérations. Il s'agit donc pour les pays africains d'aller dans le sens d'une intégration du dispositif d'information pour la lutte contre la pauvreté.

IV. De la nécessité de re-examiner le cadre d'évaluation du secteur informel en afrique

A la lecture des différents points examinés dans les chapitres antérieurs, il ressort qu'il est nécessaire de reexaminer le cadre d'évaluation du secteur informel dans les Etats africains. Il convient d'envisager cet exercice autour des quatre grands axes sans risquer de perdre de vue le fait que les statistiques produites doivent s'intégrer dans un système cohérent d'informations statistiques fiables, pertinentes et comparables. Dans le cadre des efforts de dynamisation des systèmes statistiques nationaux avec l'intérêt de plus en plus croissant à la mise en place des stratégies nationales de développement statistique (SNDS), les Etats devraient saisir cette occasion afin d'envisager sur des bases plus rigoureuses, la formulation et l'orientation des politiques sociales et économiques.

Axe 1: Mobilisation des financements dans les Etats

Ce point a été identifié comme une contrainte majeure qui limite les efforts que les Etats pourraient faire pour mieux mesurer le secteur informel. Il importe donc d'analyser tous les mécanismes de mobilisation des ressources dans les Etats dont bénéficient déjà ou pourraient bénéficier les systèmes statistiques nationaux. Par exemple, une meilleure coordination de l'action des partenaires techniques et financiers peut être un appui conséquent pour ces pays.

Axe 2: Renforcement de la recherche

Cet axe, aussi important que le précédent permet d'indexer trois aspects mis en évidence dans les analyses antérieures :

- Dégager un consensus sur le cadre d'opérationnalisation de la définition du secteur informel : la diversité des variables retenues pour opérationnaliser la définition du secteur informel ainsi que leur sensibilité à la mesure de l'informalité invite à approfondir la question. Egalement, les incertitudes autour des déclarations des enquêtés soulèvent le doute sur la fiabilité de l'information fournie. De même, on ne devrait pas se contenter d'accepter le secteur informel comme un bloc homogène d'opérateurs alors que de toute évidence, il masque des réalités très hétérogènes. Toutes ces raisons militent pour un re-examen à la fois de la définition du secteur informel mais surtout du choix des variables en vue de son opérationnalisation statistique.
- Améliorer les outils de collecte des données sur le secteur informel : les enseignements tirés de l'examen des outils de collecte utilisés dans le cadre du dispositif d'enquête en phase 1. 2 demandent qu'ils soient également re-examinés. Quoique pertinent, le dispositif reste encore perfectible, notamment autour des insuffisances identifiées.
- Améliorer les méthodes de calcul des principaux agrégats du secteur informel : le traitement des données et les procédures de calcul des principaux indicateurs et agrégats méritent aussi un examen particulier. Des erreurs de calcul des coefficients de pondération vont par exemple exagérément biaiser les résultats. Il importe de passer en revue les procédures adoptées dans les pays africains, d'en apprécier la pertinence. Un tel exercice va activement contribuer à l'harmonisation des méthodes et faciliter la comparaison des résultats produits par les différents pays.

Axe 3 : Renforcement des capacités statistiques dans le domaine de la mesure du secteur informel

La léthargie des systèmes statistiques nationaux s'explique principalement par l'absence d'une vision stratégique des ressources humaines, notamment par rapport au plan de carrière. La plupart des cadres des INS participent très souvent à des programmes de renforcement des capacités statistiques. Pour autant, rares sont les INS dont les cadres valorisent effectivement ces formations. Il importe d'examiner en particulier la gestion stratégique des INS en insistant en particulier sur leur politique d'appropriation des expériences ainsi que la capitalisation des acquis. Cette attitude fait trop souvent défaut dans les services administratifs de la plupart des pays africains De même, il serait souhaitable de valoriser tous les canaux susceptibles de vulgariser les méthodes développées (y compris les écoles africaines de statistiques).

Axe 4 : Renforcement de la diffusion et de la vulgarisation des méthodes et des résultats

En tirant profit des travaux effectués autour des trois premiers axes, des acquis et bonnes pratiques de certains pays, il est nécessaire de ne pas perdre de vue les préoccupations relatives à la diffusion et à la vulgarisation non seulement des méthodes développées, mais aussi des résultats obtenus par les différents pays. Cela fournira un cadre harmonisé et de consensus pour mieux comprendre les écarts enregistrés entre les pays.

BIBLIOGRAPHIE

[1]. Actes du séminaire sur le secteur informel et la politique économique en Afrique subsaharienne Série Méthodes N°1, septembre 1997, Bamako, 10 au 14 mars 1997, AFRISTAT

[2]. Concepts et indicateurs du marché du travail et du secteur informel Série Méthode N°2, décembre 1999 AFRISTAT

[3]. Programme statistique minimum commun (PROSMIC)

Cadre de référence pour le développement à moyen terme de la statistique dans les Etats membres, 2001-2005 Mars 2002, AFRISTAT

[4]. Programme stratégique de travail d'AFRISTAT (PSTA) 2006-2010 Décembre 2005, AFRISTAT

[5]. La mesure de l'économie informelle et sa contribution aux comptes des ménages Michel Séruzier
Stateco N°98, 1994

[6]. Mesurer les niveaux de vie : Que captent réellement les enquêtes ? Discussions et illustrations à partir de deux enquêtes ivoiriennes et malgaches Charlotte Guenard, Sandrine Mesple-Somps Stateco $N^{\circ}101$

[7]. Méthodes statistiques et économiques pour le développement et la transition Revue méthodologique Stateco N°99, 2005 - DIAL/AFRISTAT/INSEE

[8]. Construire les comptes de la nation selon le SCN 1993 Michel Séruzier ESA, Economica

[9]. Rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel Note du Secrétaire général E/CN.3/2008/22, Commission de statistique, 39ème session 12 décembre 2007

[10]. Report of the Ad hoc Expert Group meeting on the measurement of then informel sector in Africa ECA/SA/EGM/INFORMALSECTOR/2007/***

Lusaka, 26-27 November 2007, United Nations economic commission for Africa, Southern Africa Office

[11]. Regional technical assistance report

Projet number: 41 144: Measuring the informal sector

December 2007, Asian Development Bank

[12]. On defining and measuring the informel sector

Andrew Henley, G. Reza Arabsheibani, Francisco G. Carneiro

World Bank policy Research, Working paper 3866, mars 2006

World Bank - Poverty reduction and economic management (PREM).

ANNEXES

ANNEXE 1: Champ conceptuel relatif au secteur informel

Unité de production

Une unité élémentaire, mobilisant des facteurs de production (travail, capital) pour générer une production et une valeur ajoutée au sens de la comptabilité nationale. L'unité de production se confond avec l'établissement lorsque l'activité s'exerce dans un lieu physique spécifiquement conçu à cet effet (boutique, atelier, etc.). C'est aussi le cas lorsque l'activité s'exerce dans un lieu non prévu à cet effet (activité à domicile ou ambulante).

Définition du secteur informel selon les instances internationales

Selon la résolution de la quinzième conférence internationale des statisticiens du travail, le secteur informel peut se caractériser, d'une façon générale, comme un ensemble d'unités produisant des biens ou des services marchants avec l'objectif premier de créer des emplois ou d'engendrer des revenus pour les personnes concernées. Ces unités de production, selon les définitions et classification contenues dans le SCN (révision 4 de 1993), font partie du secteur institutionnel des ménages en tant qu'entreprises individuelles.

Ces unités informelles sont caractérisées par les éléments suivants :

- Elles opèrent typiquement à petite échelle, avec un faible niveau d'organisation et avec peu ou pas de division entre les facteurs de production (production, capital) ;
- Les relations d'emploi qu'elles entretiennent sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les liens de parenté ou les relations personnelles ou sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties formelles;
- Ces entreprises individuelles sont des unités produisant des biens et des services marchands. Elles ne constituent pas une personne morale distincte du ménage ou des membres du ménage auxquels elles appartiennent et elles ne tiennent pas un ensemble complet de comptes permettant de distinguer leurs activités propres de production des autres activités de leurs propriétaires. De ce fait, les actifs utilisés dans la production n'appartiennent pas à l'unité, mais à leurs propriétaires.
- Sur le plan juridique, les propriétaires sont personnellement responsables, sans limite, de tous les engagements souscrits dans le processus de production.

On distingue les unités de production informelles (UPI) de personnes travaillant pour leur propre compte et les UPI d'employeurs informels.

Définition opérationnelle du secteur informel

Le BIT précise que le secteur informel doit être défini indépendamment du lieu de travail où se déroule les activités productives, du degré d'utilisation du capital fixe, de la durée effective de l'entreprise (permanente ou occasionnelle) et du caractère principal ou secondaire de l'emploi.

Dès lors, la position du BIT est la suivante : les entreprises informelles individuelles (exerçant pour leur propre compte) et les entreprises d'employeurs informels sont définies par l'application de l'un ou de l'autre des deux critères suivants :

- taille des unités inférieure à un niveau d'emploi déterminé ;
- non enregistrement de l'entreprise ou de ses salariés.

A partir de ces différents postulats, la définition opérationnelle énoncée comme suit reprend les principaux critères déclinés cidessus :

Constitue une activité informelle, toute activité, non enregistrée et/ou dépourvue de comptabilité formelle écrite, exercée à titre d'emploi principal ou secondaire, par une personne en tant que patron ou à son propre compte. Cette personne, active occupée, est alors considérée comme chef d'unité de production informelle.

Cette définition intègre donc bien les deux nations suivantes :

- la notion d'entreprise individuelle, selon la terminologie préconisée par le SCN 93, c'est-à-dire l'unité de production du secteur institutionnel des ménages et la référence à la non tenue de comptabilité écrite formelle ;
- la notion d'informalité au sens du BIT avec le concept de non enregistrement.

En conséquence, cette définition est conforme aux principes énoncés par le BIT et le SCN 93.

ANNEXE 2 : Variables intervenant dans l'identification des activités informelles

ACTIVITE PRINCIPALE (AP)		AP7. Dans quel type de local exercez-vous votre emploi principal ?	
		1. Ambulant	
Je vais maintenant vous interroger sur votre EMPLOI		2. Poste improvisé sur la voie publique	
PRINCIPAL (soit celui que vous avez exercé la semaine dernière, soit celui que vous avez l'habitude d'exercer)		3. Poste fixe sur la voie publique	
		4. Véhicule	
AP1. Quel est le nom du métier, de la profession, du poste, de la tâche, de l'emploi principal que vous avez exercé la		5. Domicile des clients	1 1
semaine dernière ?		6. Dans votre domicile sans installation particulière	1—1
		7. Dans votre domicile avec une installation particulière	
		*	
	_ _ _	8. Marché public	
Nom de l'établissement :		9. Local professionnel (bureau, usine, magasin, entrepôt,	
		etc)	
AP2. A quelle branche appartient l'entreprise dans laquelle		AP8a1. Depuis quand exercez-vous cet emploi?	
vous exercez votre emploi prin-cipal, ou quel type de produit		Mois _	
fabrique-t-elle?	- - - -	Année	1-1-1
1			i_i_i
AP3. Quelle est votre catégorie socio-professionnelle?		AP8a2. Depuis quand travaillez-vous dans cette	
<u>Salarié</u>		entreprise? Mois _	
1. Cadre supérieur, ingénieur et assimilé		Année _ _	<u> - - </u>
2. Cadre moyen, agent de maîtrise		470 A A	
3. Employé, ouvrier qualifié		AP8a3. Avez-vous obtenu une promotion dans votre	
4. Employé, ouvrier semi qualifié		entreprise? 1. Oui 2. Non	1 1
5. Manoeuvre			1—1
Non salarié		AP8a4. Avez-vous suivi une formation professionnelle correspondant à votre emploi principal et payée par votre	
6. Patron (avec employés salariés)	1_1	entreprise?	
7. Travailleur à propre compte (sans employés salariés)		1. Oui 2. Non	1 1
8. Apprenti		AP8a5. Vous avez déclaré exercer le métier dans votre	
9. Aide familial		emploi principal. Combien de temps avez-vous exercé ce	
		métier au cours de votre vie active ? Années (révolues)	
AP4. L'entreprise dans laquelle vous exercez votre emploi principal (ou que vous dirigez) est une :			I_I_I
principal (ou que vous unigez) est une .		AP8b.Comment avez-vous obtenu votre emploi?	
1. Administration publique		1. Relations personnelles (parents, amis ou héritage)	
2. Entreprise publique ou para-publique Passez à AP8a1		 Directement auprès de l'employeur(promotion) Petites annonces (radio, journaux, etc.) 	
1 4 5 6 6 7 6 6 7 6 6 7 6 6 7 6 6 7 6 6 7 6 7 6 7 6 7 6 7 6 7		4. Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi	
3. Entreprise privée	1—1	(ANPE) (ex service de la main d'oeuvre)	1 1
4. Entreprise associative (coopérative, syndicat, église,)	1—1	5. Cabinet de placement	1—1
5. Ménage Passez à AP8a1		6. Initiative personnelle	
i assez a Ai oai		7. Concours	
		8. Autre (précisez)	
		(pour les patrons et comptes propres)	
AP5. Combien de personnes au total travaillent dans cet		AP8c1. Tenez-vous une comptabilité?	
établissement (y compris vous même)?		1. Oui 2. Non	1—1
1. Une seule personne (Auto-emploi)			
2. 2 personnes		AP8c2. Au moment où vous avez commencé à diriger	
3. 3 - 5 personnes		l'entreprise, combien de personnes y travaillaient (y	1-1-1-1
4. 6 - 10 personnes		compris vous-même) ?	
5. 11 - 20 personnes	I_I		
6. 21 - 50 personnes	.—.	(pour les salariés et les aides familiaux):	
7. 51 - 100 personnes		AP8d. Avez-vous un bulletin de paie?	
8. 101 - 500 personnes		-	1—1
9. Plus de 500 personnes		1. Oui 2. Non	
AP6. L'entreprise dans laquelle vous exercez votre emploi		AP8e. Avez-vous un contrat?	
principal (ou que vous dirigez) est-elle enregistrée ?		1. Contrat écrit à durée indéterminée	
a) Registre de commerce 1. Oui 2. Non 3. Ne sait pas	1_1	2. Contrat écrit à durée déterminée	
b) CNSS 1. Oui 2. Non 3. Ne sait pas	I_I	3. Accord verbal	1_1
c) N° Identifiant Fiscal (NIF) 1. Oui 2. Non 3. Ne sait pas	1_1	4. Rien du tout	
d) Type de régime d'imposition	1 1	AP9a. Le travail que vous exercez dans cette entreprise	
1. Réel 2. Patente synthétique	1_1	est-il:	
Pourriez-vous montrer une pièce justificative ?		1. Continu Passez à AP10	
e) N° Identifiant Fiscal 1. Oui 2. Non	1_1	2. Irrégulier	1_1
9 11 140114111111 11 11 11 11 11 11	.—.	Z. Irregulier	
		ADOL Clasted the C	
		AP9b. S'agit-il d'un travail :	
		1. Occasionnel à la journée	
		2. Occasionnel à la tâche	1_1
		3. Occasionnel saisonnier	
		4. Occasionnel à cause des vacances scolaires	

AP10. Combien de jours avez-vous consacrés à votre emploi principal au cours de la semaine dernière (ou		AP16. Dans votre emploi principal, bénéficiez-vous des prestations suivantes :	
habituellement) ? _	1_1	Prestations comprises dans le salaire	
AP11. Combien d'heures avez-vous consa-crées à votre emploi principal au cours de la semaine dernière (ou habituellement) ? _		CNSS, Caisse de retraite 1. Oui 2. Non Périodicité Montant (Fcfa)	1_1
AP11a. Si vous avez travaillé moins de 35 heures, quel en est le motif? 1. Ne veut pas travailler plus		Indemnités de logement, eau, électricité ou transport 1. Oui 2. Non Périodicité Montant (Fcfa)	
2. Horaire fixé par la loi ou l'employeur 3. Moins de travail dû à la mauvaise conjoncture 4. Problème personnel (santé, etc.) 5. Autre (précisez)	_	Prestations non comprises dans le salaire Prime de fin d'année 1. Oui 2. Non	- - -
		Périodicité Montant (Fcfa)	1_1
AP11b. Si vous avez travaillé plus de 48 heures, quel en est le motif? 1. Horaire normal 2. Excès de travail dû à la bonne conjoncture 3. Excès de travail pour pouvoir survivre 4. Autre (précisez)	1_1	Participation aux bénéfices 1. Oui 2. Non Périodicité Montant (Fcfa) Congés payés 1. Oui 2. Non Périodicité Montant (Fcfa)	_ _ _ _
AP12. Sous quelle forme êtes-vous payé, ou obtenez-vous			
vos revenus, dans votre emploi principal? 1. Salaire fixe (mois, quinzaine, semaine)		Service médical particulier 1. Oui 2. Non Périodicité Montant (Fcfa)	
 Au jour ou à l'heure de travail A la tâche 		CNSS, Autres primes 1. Oui 2. Non Périodicité Montant (Fcfa)	I_I
4. Commission		Avantages en nature 1. Oui 2. Non	_ _ _
5. Bénéfices6. En nature (produits, nourritures, hébergement, etc.)		(logement, électricité, transport) Périodicité Montant (Fcfa)	1_1
7. N'est pas rémunéré			
			I_I
AP13a. Dans votre travail principal, combien avez-vous			
1. _ _ _ Passez à AP14 1. _ _ _ (en milliers de Fcfa) 2. Ne sait pas, ne veut pas dire		ACTIVITE SECONDAIRE (AS.) AS1a. En plus de votre emploi principal, avez-vous exercé d'autres emplois, de quelque type que ce soit (salarié, indépendant, non rémunéré, etc.), au cours de l'année dernière ? 1. Oui 2. Non Passez à R1	I_I
AP13b. Actuellement le salaire minimum mensuel est de 22	_	AS1b. Donnez par ordre d'importance (nombre d'heures)	
 000 Fcfa, quel est le montant de votre rémunération par rapport au salaire minimum ? 1. Moins de 22 000 Fcfa 2. [22 000 , 44 000 [3. [44 000, 88 000 [4. [88 000, 176 000 [5. [176 000, 352 000 [6. [352 000, 704 000 [1—1	1a liste de ces autres emplois : 1	
7. 704 000 Fcfa et +		Nombre d'emplois secondaires	1 1
AP14. Si vous n'avez pas changé d'emploi depuis un an, votre rémunération a-t-elle changé par rapport à l'année dernière? 1. Oui 2. Non	1_1	AS1c. En plus de votre emploi principal, avezvous exercé d'autres emplois, de quelque type que ce soit, au cours de la semaine dernière ? 1. Oui	_
(mensuel pour l'année dernière en milliers de Fcfa)	_ _ _	2. Non Passez à R1	
AP15a. Y a-t-il au moins un syndicat dans l'entreprise où vous exercez votre emploi principal ? 1. Oui 2. Non Passez à AP16		Nous allons maintenant vous interroger sur le plus important des emplois que vous avez eus au cours de la semaine dernière	
Tubbez a Ai To	I_I		
AP15b. Appartenez-vous à ce syndicat ? 1. Oui 2. Non	lI	AS2. Quel est le nom du métier, de la profession de l'emploi secondaire que vous avez exercé la semaine dernière ?	
	1—1		_ _ _

Nom de l'établissement :		AS10a. Dans votre travail secondaire, combien avezvous gagné le mois dernier?	
AS3. A quelle branche appartient l'entreprise dans laquelle vous avez exercé votre emploi secondaire, ou quel type de produit fabrique-t-elle?		1. _ _ _ Passez à AS11a (en milliers de Fcfa) 2. Ne sait pas, ne veut pas dire	
AS4. Dans cet emploi secondaire, quelle est votre		2. The sait pas, he vent pas une	I_I
catégorie socio- professionnelle ? Salarié 1. Cadre supérieur, ingénieur et assimilé 2. Cadre moyen, agent de maîtrise 3. Employé, ouvrier qualifié 4. Employé, ouvrier semi qualifié 5. Manoeuvre Non salarié 6. Patron (avec employés salariés) 7. Travailleur à propre compte (sans employé salarié) 8. Apprenti 9. Aide familial	I_I	AS10b. Actuellement le salaire minimum mensuel est de 22 000 Fcfa, quel est le montant de votre rémunération par rapport au salaire minimum? 1. Moins de 22 000 Fcfa 2. [22 000, 44 000 [3. [44 000, 88 000 [4. [88 000, 176 000 [5. [176 000, 352 000 [6. [352 000, 704 000 [7. Plus de 704 000 Fcfa AS11a. (pour les patrons et comptes propres):	I_I
AS5. L'entreprise dans laquelle vous avez exercé votre emploi secondaire (ou que vous dirigez) est une : 1. Administration publique 2. Entreprise publique ou para-para Passez à AS9		Tenez-vous une comptabilité ? 1. Oui 2. Non	I <u>—</u> I
 Entreprise publique ou para-para l'acceptance de la Entreprise associative (coopérative, syndicat, église,) Ménage Passez à AS9 	1_1	AS11b. (pour les salariés et les aides familiaux) : Avez-vous un bulletin de paie ? 1. Oui 2. Non	1_1
AS6. Combien de personnes au total travaillent dans cet établissement (y compris vous-même)? 1. Une seule personne (Auto-emploi) 2. 2 personnes 3. 3 - 5 personnes 4. 6 - 10 personnes 5. 11 - 20 personnes 6. 21 - 50 personnes 7. 51 - 100 personnes 8. 101 - 500 personnes 9. Plus de 500 personnes	I_I	MODULE RECHERCHE D'EMPLOI (R.) R1. Durant les 4 dernières semaines, avez-vous cherché à obtenir un autre emploi (comme salarié, indépendant, ou sous quelque forme que ce soit)? 1. Oui 2. Non Passez à R3	I_I
AS7]. L'entreprise dans laquelle vous exercez votre emploi secondaire (ou que vous dirigez) est-elle enregistrée ? a) Registre de commerce 1. Oui 2. Non 3. Ne sait pas b) CNSS 1. Oui 2. Non 3. Ne sait pas c) N°Identifiant Fiscal (NIF)1. Oui 2. Non 3. Ne sait pas	Ī	R2. Pour quelle raison cherchez-vous un nouvel emploi ? 1. Pour accroître vos revenus 2. Pour améliorer vos conditions de travail 3. Pour trouver un travail plus intéressant 4. Autres	I_I
d) Type de régime d'imposition 1. Réel 2. Patente synthétique Pourriez-vous montrer une pièce justificative? e) N° Identifiant Fiscal 1. Oui 2. Non	_ _ _	R3. Vous avez consacré heures pour votre emploi principal, au cours de la semaine dernière, êtes-vous prêt à travailler plus ? 1. Oui 2. Non Combien d'heures en plus par semaine	
AS8. Dans quel type de local avez-vous exercé votre emploi secondaire? 1. Ambulant 2. Poste improvisé sur la voie publique 3. Poste fixe sur la voie publique 4. Véhicule 5. Densielle des elients	I_I		
 Domicile des clients Dans votre domicile sans installation particulière Dans votre domicile avec une installation particulière Marché public Local professionnel (bureau, usine, magasin, entrepôt) AS9. Combien d'heures avez-vous consacrées à votre	I_I	*SI 10-14 ANS, PASSEZ AU MODULE REVENUS HORS EMPLOI (RHA)! *SI 15 ANS ET PLUS PASSEZ AU MODULE TRAJECTOIRE ET	
emploi secondaire au cours de la semaine dernière (ou habituellement) ?	I_I_I	PERSPECTIVES (TP) !	

REPUBLIQUE du BENIN

Fraternité-Justice-Travail

MINISTERE CHARGE DE LA COORDINATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE, DE LA PROSPECTIVE ET DU DEVELOPPEMENT (MCCAG-PD) INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE L'ANALYSE ECONOMIQUE (INSAE)

PROJET PARST. (avec l'appui d'AFRISTAT Phase 2 : Enquête sur le	et de l	pre-15		con	renseignem fidentiels. Ils ont publiés so loi 99 - 014 c fonction	ents indiv sont cou ous forme lu 12 - 04	viduels iverts p e anon l - 200	par le so yme co 0 portai	us dans ecret stat nformém	istiqu entà n, org	ie. Les i l'article ganisati	résultats 25 de la on et
Nom:		(ODE	D'ID	ENT	IFICAT	[0]	N				
Enseigne ou adresse :					3)							
DATE DE L'ENTREVUE				N° du se	gment	Ì	ı °N	ménage		N°	N°	
Jour: Mois: Année: 011				Transcrir	e de l'e (pha	enqu se 1)	ête er	mploi		individ	du ploi	
Nom de l'enquêteur				Trans	scrire de	la fich	emé	nage				
Nom du superviseur	- 1	actéristiq Parenté	ues de l' L Sexe	'enqı J		 Scolarii	L té E	L Ethnie		Migr	L_ ation	
			Trans	scrire	de l'enq	ıête er	nploi	i (Pha	se 1)			
Nom de l'opérateur de saisie	Car L Stat	actéristiq L ut Branc	ш ∟		lisseme L Taille	<u>nt</u> : n°S	ГАТ	Co	∟ ompta.	F	L Revenu	J
QUALITE DE L'ENQUETE				DUREE DE L'ENTREVUE								
1. Bonne 2. Moyenne 3. Mauvaise	DE	BUT:	تــا	ı ıH	Ш	FIN:			ш	IH I	ш	
Type d'activité (en clair) :												
		FILTR	E(S.)									
S1. Dans votre emploi principal ou seco au cours du mois dernier, vous étiez : 1. Patron 2. Travailleur à son propre compte 3. Salarié 4. Apprenti 5. Aide familial 6. Autre			PAS D	E CO = 3, 4 IONI	AS DE N° IMPTAB 1, 5), PA NAIRE. SINON,	ILITE SSEZ	ECR AU	ITE F MOD	ORMI OULE #			
S2. L'établissement que vous dirigiez au du mois dernier a-t-il un numéro Statisti 1. Oui 2. Non S3. Comment établissez-vous vos com 1. Comptabilité écrite formelle (Bilan et compte d'ex 2. Comptabilité pour la "Contribution directe" 3. Notes personnelles 4. Ne fait pas de comptes 5. Autre	que? ptes ?]	différen de l'enq 1. Mise 2. Chan 3. Chan	au changeme	nt d'activité nt de domi s le questio	ue voi nploi (cile nnaire e	us av pha	vez d se 1)	léclaré	ee Io	ors	ш
(Précisez)						FIN)	

ANNEXE 4 : Matrice de synthèse à élaborer pour le calcul des coefficients de pondération de la phase 2

	A	ctivité princi	ctivité principale Activité secondaire			Ensen	Ensemble base de sondage Echantillon de base					Ec	hantillon final	d'UPI	Changement d'activité			
Branches d'activité	Patrons	Comptes propres	Ensemble	Patrons	Comptes propres	Ensemble	Patrons	Comptes propres	Ensemble	Patrons	Comptes propres	Ensemble	Patrons	Comptes propres	Ensemble	Patrons	Comptes propres	Ensemble
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	15	76	91	3	10	13	18	86	104	18	86	104	3	98	101	1	32	33
2. BTP	9	29	38	2	4	6	11	33	44	11	33	44	2	27	29	0	8	8
3. Confection, cuir et chaussures	6	31	37	0	2	2	6	33	39	6	33	39	0	36	36	0	14	14
4. Fabrication de produits alimentaires et boissons	4	36	40	3	2	5	7	38	45	7	38	45	2	72	74	1	59	60
5. Autres industries (y compris extractives)	3	28	31	0	0	0	3	28	31	3	28	31	1	48	49	1	33	34
6. Commerce détail hors magasin	57	672	729	1	16	17	58	688	746	58	688	746	4	741	745	4	264	268
7. Commerce de détail et gros dans magasin	11	190	201	0	6	6	11	196	207	11	196	207	2	64	66	1	30	31
8. Service de réparation	4	15	19	0	4	4	4	19	23	4	19	23	0	20	20	0	9	9
9. Service des hôtels et restaurants	2	17	19	0	0	0	2	17	19	2	17	19	0	24	24	0	13	13
10. Service de transport et communication	7	14	21	0	0	0	7	14	21	7	14	21	1	16	17	0	8	8
11. Autres services	12	79	91	3	11	14	15	90	105	15	90	105	0	93	93	0	48	48
Ensemble	130	1187	1317	12	55	67	142	1242	1384	142	1242	1384	15	1239	1254	8	518	526